



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 510 – RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 12 avril 2022 à 20h00, le conseil municipal a adopté le *règlement no.510 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* qui vise à venir encadrer les procédures applicables pour faciliter le déroulement des demandes de travaux municipaux ainsi que définir les critères à respecter pour l'entente à survenir entre les parties. Il vient également abroger le règlement no. 431 *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*.

Le règlement entre en vigueur suite à la réception du certificat de conformité délivré par la MRC des Jardins-de-Napierville.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité www.st-cypriendenapierville.com dans la section des règlements. Depuis le 14 mars dernier, nous serons présents à l'hôtel de ville les lundi, mercredi et vendredi et en télétravail les mardi et jeudi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 18^e jour de mai 2022.


James L. Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
St-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télec. : (450) 245-7824